

**PROCES-VERBAL**  
**DE LA REUNION DU**  
**CONSEIL DE DIRECTION**  
**DU 7 JUIN 2023**



La réunion du conseil de direction de l'ETF se déroule à l'ETF et en ligne le 7 juin 2023, sous la présidence de M. Joost Korte, président du conseil de direction de l'ETF et directeur général de la DG Emploi, affaires sociales et inclusion de la Commission européenne (CE).

## 1. Adoption de l'ordre du jour

Le président indique qu'un point d'information concerne la démission du comptable de l'organisation. La modification de l'ordre du jour est approuvée et le conseil de direction adopte à l'unanimité l'ordre du jour de la réunion.

## 2. Remarques préliminaires de la présidence

Le **président** souhaite la bienvenue à la nouvelle directrice de l'ETF, M<sup>me</sup> Pilvi TORSTI, qui a pris ses fonctions à la mi-avril, et l'invite à s'adresser brièvement au conseil de direction.

M<sup>me</sup> TORSTI remercie tout d'abord le conseil de direction et les représentants du PE pour la décision positive prise en sa faveur, ainsi que la Commission européenne et les collègues de l'ETF pour la préparation minutieuse de son arrivée. Elle adresse en particulier ses remerciements à M. Xavier MATHEU DE CORTADA, qui a exercé en qualité de directeur faisant fonction et qui, en acceptant de l'accompagner sur les questions opérationnelles jusqu'à la fin de l'été, lui permettra de bénéficier d'une période d'introduction au sein de l'ETF.

Elle présente ensuite ses premiers objectifs: pour ses 50 premiers jours, vers la fin du mois de juin, et pour ses 100 premiers jours, vers septembre. Elle mentionne une tâche qu'elle considère comme extrêmement précieuse effectuée vers la fin du mois de juin: la rencontre de l'ensemble du personnel de manière individuelle. Elle a découvert des experts non seulement engagés, mais aussi passionnés et dévoués, représentant tant les États membres de l'UE, que les pays partenaires de l'ETF. Elle confirme qu'elle se réjouit à la perspective de travailler au sein de l'ETF.

Elle conclut en citant le commissaire Schmit, qui s'est rendu à l'ETF le 1<sup>er</sup> juin et qui, à l'issue d'une visite de sept heures et demie, a déclaré: «Je suis heureux d'avoir eu l'occasion de visiter la Fondation européenne pour la formation et d'avoir pu participer à des discussions fructueuses avec son personnel, qui ont mis en évidence la capacité de l'Agence en tant que pôle international de connaissances. Nous devrions utiliser davantage son expertise remarquable.»

Le président confirme que le commissaire Schmit est revenu à Bruxelles encore plus motivé qu'à son départ et souligne que le fait de passer une journée complète au sein d'une agence est une marque claire d'appréciation.

M. Korte souhaite ensuite la bienvenue aux nouveaux membres du conseil de direction: M. Božo PAVIČIN, nouveau membre représentant la Croatie; M. Petri LEMPINEN, pour la Finlande, M<sup>me</sup> Sara CUCCI, pour l'Italie (en ligne), M<sup>me</sup> Emmelie VAN DEN BERGH, pour les Pays-Bas. Un certain nombre de membres du conseil de

direction récemment nommés ne sont pas présents: M<sup>me</sup> Minna BÁLINT, membre suppléante pour la Finlande, M<sup>me</sup> Alice TOMASI, membre suppléante pour l'Italie, M. Wouter VERHEIJ, membre suppléant pour les Pays-Bas et M<sup>me</sup> Nataša HAFNER VOJČIĆ, membre suppléant pour la Slovénie. La Bulgarie, le Danemark, la Hongrie, le Luxembourg et la Slovaquie ne sont pas représentés lors de la réunion.

La Commission européenne est également représentée par M. Giorgio GUAZZUGLI MARINI (DG EAC), M. Mathieu BOUSQUET, M<sup>me</sup> Simone RAVE (DG NEAR); M. Jean-Paul HEERSCHAP (DG INTPA) et M. Alberto FUNES BETANCOR (DG EMPL).

M<sup>me</sup> Ummuhan BARDAK représente le comité du personnel de l'ETF.

### 3. Suivi des réunions précédentes

Le conseil de direction adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion précédente, qui s'est tenue le 25 novembre 2022.

Le président présente le suivi des points d'action depuis la dernière réunion du conseil de direction et donne des informations sur la procédure écrite qui a été menée à bien en mars 2023.

### 4. Rapport d'activité annuel consolidé (RAAC) 2022 et son analyse et évaluation

M. Xavier MATHEU (ETF) présente le rapport d'activité annuel consolidé 2022.

M<sup>me</sup> Carina LINDEN (Suède), membre du conseil de direction représentant l'actuelle présidence de l'UE, salue, au nom des membres du conseil de direction, la présentation très claire et structurée de la mise en œuvre réussie du programme de travail 2022, en particulier au cours d'une année marquée par l'agression russe à l'égard de l'Ukraine, la phase de reprise en cours suite à la pandémie, l'effet de l'inflation et la transition vers des méthodes de travail hybrides.

Les membres se félicitent des travaux d'ampleur réalisés en coopération avec l'Ukraine, notamment en ce qui concerne la reconnaissance des certifications et les activités préparatoires pour le redressement et la reconstruction du pays après le conflit, et notent avec plaisir les synergies entre les trois services de l'ETF. Le conseil de direction encourage l'ETF à poursuivre dans cette voie.

Le conseil de direction se félicite de l'approche de l'ETF visant à renforcer les liens entre ces travaux et les priorités de la Commission à travers l'approche intrasociale sur des thèmes transversaux tels que la migration, l'écologie, le numérique et l'égalité entre les hommes et les femmes, d'une part, et son programme de travail annuel, d'autre part.

Sur la base de ce rapport, le conseil de direction invite à envisager, dans le futur programme de travail, la mise en place d'une coopération accrue entre les agences sur les questions d'égalité entre les hommes et les femmes relatives à l'intégration sur le marché du travail, et suggère d'utiliser les données existantes pour mettre en commun les ressources et éventuellement élaborer un rapport sur le thème de l'égalité entre les sexes dans différentes parties du monde où l'ETF est active.

Le conseil de direction salue également les informations concernant l'évolution des activités extrabudgétaires ainsi que leur utilisation accrue, étant donné qu'elles ne semblent pas avoir d'incidence sur l'activité principale.

M<sup>me</sup> Sara MATTIONI (France) se félicite vivement de la transparence du partage des informations sur les activités extrabudgétaires et remercie l'ETF pour cela.

M. Petri LEMPINEN (Finlande) note avec satisfaction l'élargissement de la portée géographique des activités de l'ETF, qui englobe désormais, à plusieurs égards, l'Afrique et l'Amérique latine, et demande davantage d'informations sur la répartition de la charge de travail et sur les évolutions futures possibles.

M. MATHEU accueille favorablement les observations et les suggestions. Il souligne que les travaux de l'ETF en Ukraine sont un succès depuis plusieurs années et salue la manière dont l'administration publique et les parties prenantes ukrainiennes sont parvenues à continuer à gérer le système éducatif, même dans le contexte de l'agression russe. Il insiste également sur le statut de pays candidat nouvellement accordé à l'Ukraine et à la Moldavie, ce qui implique pour l'ETF la mise en place d'un soutien à la Commission aux fins de l'élaboration des évaluations relatives à ce statut de candidat et des déclarations.

Il souligne aussi que le principal facteur de réussite des projets extrabudgétaires réside dans la capacité qu'ils fournissent d'étendre les possibilités et la valeur ajoutée des travaux de l'ETF à d'autres types d'initiatives et, à terme, à d'autres pays, ce qui permet à l'ETF d'être présente dans davantage de domaines politiques d'importance pour l'Union européenne, sans se limiter dans ses activités actuelles. En outre, il convient de noter que les activités réalisées dans le cadre de ces projets entraînent des répercussions positives sur les travaux concernant la compréhension du système de certification, menés par exemple en Ukraine.

Le président souligne les possibilités offertes par ces activités extrabudgétaires menées sans contrainte liée au budget pour l'Agence et pour les cinq agences relevant de la compétence de la DG EMPL. Il signale également un degré croissant d'ouverture à Bruxelles concernant le financement de l'activité des agences à partir du budget de l'UE hors de la contribution annuelle. Le président est impressionné par le nombre de projets extrabudgétaires et considère cette contribution supplémentaire comme un soutien en vue d'atteindre un équilibre plus durable entre les coûts administratifs et les coûts opérationnels au sein de l'Agence. Il invite les membres du conseil de direction à diffuser ces informations au sein de leurs États membres, au niveau gouvernemental (Conseil) et au Parlement européen. Il salue l'idée d'utiliser l'expertise fournie par l'Agence

dans le cadre d'un accord de niveau de service, évitant ainsi de recourir à une longue procédure d'appel d'offres pour des consultants externes.

M<sup>me</sup> Rossella BENEDETTI (experte indépendante du PE) souligne que l'ETF mène un travail essentiel sur la question de l'égalité entre les hommes et les femmes en fournissant des conseils utiles à l'élaboration des politiques dans les pays partenaires de l'Agence et souligne qu'il convient de mieux en rendre compte dans le document.

M<sup>me</sup> Pilvi TORSTI (ETF) approuve et cite l'exemple de la partie des lignes directrices de l'UNESCO en matière d'EFTP consacrée à l'égalité entre les hommes et les femmes, qui a été élaborée aussi grâce au travail d'un expert de l'Agence, détaché auprès de l'UNESCO pendant une certaine période.

Elle souligne également que bien que l'ETF soit la seule agence de l'Union européenne à travailler exclusivement en dehors de l'Union, elle continue d'utiliser des outils de passation de marchés conçus pour être utilisés au sein de l'Union, un sujet qui mérite d'être débattu afin de déterminer comment mieux relever les nouveaux défis.

Le président invite à cet égard M. MATHEU (ETF) à présenter l'analyse et l'évaluation du rapport d'activité annuel consolidé 2022.

M<sup>me</sup> Carina LINDEN (Suède), au nom des membres du conseil de direction, salue les réalisations fructueuses du programme de travail 2022 de l'ETF et, en particulier, le taux élevé de réalisation des actions prévues au sein des pays partenaires, tel que mesuré par les indicateurs de performance clés. Elle se félicite des travaux préparatoires concernant le plan d'action pour l'Afrique et les projets connexes, ainsi que de la coopération et du soutien apportés à l'Ukraine. Elle salue également l'augmentation considérable du rayonnement numérique de l'Agence sur ses médias sociaux, son site web et ses communautés en ligne. Elle souligne la capacité de l'ETF à faire face au nombre important de demandes de l'UE et à apporter une valeur ajoutée porteuse d'effets considérables.

Sur la base de cette analyse, elle se déclare satisfaite de l'utilisation réussie des ressources et de l'augmentation du personnel opérationnel de base, contrebalancée par une réduction correspondante des effectifs affectés au soutien administratif. Elle se félicite de la coopération avec le réseau des agences de l'UE ainsi qu'avec les quatre autres agences relevant de la compétence de la DG EMPL.

Elle salue la gestion saine de l'Agence ainsi que le système complet de contrôle interne en place et invite la Commission à utiliser l'Agence comme une ressource permettant d'optimiser les activités en matière de méthodologie sélective, de renseignement et de conseils stratégiques destinées aux pays, à l'aide de fonds spécifiques.

Étant donné que le document porte sur l'année 2022, elle propose que le paragraphe sur l'importance de veiller à ce que l'Agence dispose d'effectifs et de ressources financières suffisants pour l'avenir soit retiré et plutôt examiné lors de la réunion de novembre, lorsque l'accent sera mis sur l'année 2024.

Elle conclut en confirmant que les informations partagées fournissent l'assurance raisonnable que les ressources ont été utilisées aux fins prévues et conformément aux principes de bonne gestion financière.

**Le conseil de direction adopte à l'unanimité le RAAC 2022 de l'ETF, son analyse et son évaluation**, en retirant la phrase soulignant l'importance de veiller à ce que l'Agence dispose d'effectifs et de ressources financières suffisants pour lui permettre de s'acquitter de ses tâches (page 6 de l'évaluation), et il prend également bonne note des commentaires sur le genre donnés à titre d'information. **Les deux documents ont été envoyés aux institutions concernées avant le 15 juin 2023.**

## 5. Comptes annuels de l'ETF 2022 et avis du conseil de direction

Le président rappelle que M. Bart GOESSENS (ETF) fournit également des services comptables à l'EU OSHA, sur la base d'un accord entre les deux agences. M. Bart GOESSENS (ETF) présente les comptes annuels 2022 de l'ETF.

Le président remercie M. Goessens pour sa présentation et invite M<sup>me</sup> Carina LINDEN (Suède) à prendre la parole.

M<sup>me</sup> LINDEN (Suède), au nom des membres du conseil de direction, salue la structure détaillée du document et la bonne vue d'ensemble qu'il fournit des comptes annuels, qui comprennent à la fois les états financiers et des notes concernant les dépenses, ainsi que des notes sur l'exécution du budget et la gestion financière. Elle apprécie le niveau élevé d'exécution du budget et trouve que le document satisfait aux objectifs des états financiers, à savoir fournir à des régions très variées des informations utiles sur la situation financière, les performances et les flux de trésorerie de l'ETF.

Elle confirme que, sur la base des informations reçues, à savoir les comptes annuels 2022, et des informations relatives à l'assurance préliminaire de la Cour des comptes de donner une opinion favorable les concernant, le conseil de direction estime avoir obtenu une assurance raisonnable quant à la fiabilité, la légalité et la régularité des comptes annuels 2022 et décide d'émettre un avis favorable sur ceux-ci.

Le président du conseil de direction note que le taux d'exécution des comptes annuels 2022 est impressionnant.

**Les membres du conseil de direction adoptent à l'unanimité les comptes annuels 2022 de l'ETF ainsi que l'avis du conseil de direction s'y rapportant. Les deux documents ont été envoyés aux institutions de l'UE concernées avant le 1<sup>er</sup> juillet 2023.**

## 6. Budget rectificatif 1/2023 de l'ETF

M<sup>me</sup> Eva Jimeno SICILIA (ETF) présente le premier budget rectificatif pour 2023, et souligne que le principal changement réside dans une augmentation des subventions, qui passent de 2 060 000 EUR à un peu plus de 5 000 000 EUR, en raison d'accords signés précédemment. La ventilation de la subvention supplémentaire est fournie. Celle-ci comprend le financement de projets tels que le cadre continental africain des certifications et un accord de centre d'excellence avec la DG Emploi.

En ce qui concerne les dépenses, un léger changement porte sur le transfert d'un montant de 15 000 EUR de l'infrastructure et de l'équipement vers les frais de personnel et de formation. Cela doit couvrir l'augmentation des frais de mission et de voyage.

M<sup>me</sup> Carina LINDEN (Suède), au nom des membres du conseil de direction, exprime sa gratitude pour les informations fournies et prend acte des sources de recettes supplémentaires provenant de la Commission européenne en tant que projets de subvention. Les prévisions budgétaires actualisées pour les dépenses, y compris des adaptations des rémunérations, une réaffectation interne et un transfert entre titres budgétaires, sont relevées avec satisfaction.

M<sup>me</sup> JIMENO SICILIA (ETF) explique que le coefficient correcteur a été appliqué aux rémunérations et que son incidence potentielle sur le budget a été absorbée par l'augmentation du budget résultant des fonds extrabudgétaires.

**Les membres du conseil de direction adoptent à l'unanimité le budget rectificatif 2023/1 de l'ETF.**

## 7. Accord-cadre de coopération entre le CEDEFOP et l'ETF, période: 2024-2026

M. Xavier MATHEU (ETF) présente l'accord-cadre de coopération entre le CEDEFOP et l'ETF comme le renouvellement d'une relation de coopération de longue date, qui remonte à 2004. Il souligne que la coopération entre les deux agences est prescrite par plusieurs règlements. La coopération couvre trois domaines principaux: activités de partage des connaissances, activités conjointes, questions administratives et institutionnelles.

Il conclut en mentionnant le rapport d'activité annuel et le rapport conjoint au Parlement européen, signés par les directeurs des deux agences, qui précisent leurs activités de collaboration.

M<sup>me</sup> Carina LINDEN (Suède), au nom des membres du conseil de direction, rend hommage à la coopération de longue date entre les deux agences, en soulignant les avantages qu'apporte leur approche commune de divers aspects de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP) et du développement du capital humain. Le conseil de direction reconnaît l'importance de cette coopération et se félicite de l'intention d'explorer plus

avant les possibilités de synergies, au-delà des activités opérationnelles de base, afin d’englober les services administratifs essentiels, avec la conviction qu’une telle coopération est susceptible d’accroître l’efficacité.

Le président constate le nombre croissant d’agences à Bruxelles, avec 44 agences actuellement en activité et la possibilité que d’autres soient créées. À cet égard, des préoccupations sont exprimées concernant les chevauchements, les synergies et les coûts, ce qui donne lieu à des discussions continues. Il souligne l’importance d’exemples concrets de coopération entre les agences, même entre celles traitant de domaines similaires, afin de faire preuve d’efficacité et d’éviter le gaspillage de ressources. Il mentionne une réunion à venir le 20 septembre, à laquelle participeront cinq agences relevant de la compétence de la DG EMPL, mettant également en évidence leur similitude et leur particularité. Quatre de ces agences feront l’objet d’une évaluation transversale, ce qui mettra en évidence la valeur d’une telle coopération et les progrès accomplis.

**L’accord-cadre de coopération entre le CEDEFOP et l’ETF pour la période 2024-2026 est adopté.**

## 8. Progrès concernant le document de programmation 2024-2026 – Programme de travail 2024

M<sup>me</sup> Pilvi TORSTI (ETF) présente un aperçu du contexte de la préparation du programme de travail 2024, qui sera présenté pour adoption lors de la réunion du conseil de direction de novembre 2023. Elle met l’accent sur le mandat de la Fondation européenne pour la formation (ETF) et sur sa stratégie septennale qui s’étend jusqu’en 2027: la stratégie mise en œuvre dans un monde en mutation rapide, le programme de travail pour les trois prochaines années et le programme de travail, actuellement en phase de planification pour 2024.

M. Thierry FOUBERT (ETF) souligne que, bien qu’il s’agisse d’un travail en cours, les activités de l’ETF se concentrent sur plusieurs domaines essentiels, notamment la pertinence et l’anticipation des compétences, l’engagement des jeunes, l’internationalisation du développement des compétences, les performances et la qualité de l’éducation (dans une perspective d’égalité des sexes) et la coopération avec diverses parties prenantes, y compris les partenaires sociaux et la société civile.

Parmi les nouvelles thématiques prévues pour 2024 figurent un observatoire du marché du travail et une veille stratégique sur les besoins en compétences, ainsi que l’atteinte de la flexibilité nécessaire pour s’adapter aux évolutions en cours, telles que les partenariats de talents et les discussions sur les certifications. L’ETF vise également à contribuer de manière significative aux discussions sur l’intelligence artificielle, la réalité virtuelle, l’éducation numérique et leur incidence sur le marché du travail et l’éducation.

Sur le plan géographique, l’ETF poursuivra sa collaboration avec 28 pays partenaires, en mettant particulièrement l’accent sur l’Ukraine. L’ETF apporte également sa contribution à l’égard du statut de candidat de différents pays et explore des initiatives mondiales dans des régions telles que l’Afrique (ACQF) et l’Asie centrale (DARYA).



Sur le plan institutionnel, l'ETF continuera de mettre l'accent sur la maturité numérique, l'écologisation, la diversité et l'inclusion. En 2024, l'ETF prévoit de préparer des stratégies de neutralité carbone, d'anticiper les réglementations en matière de cybersécurité et de procéder à un examen à mi-parcours de sa stratégie septennale. La prospective joue un rôle fondamental dans la définition de l'avenir de l'ETF, notamment en ce qui concerne les ressources humaines et les locaux de l'ETF.

M<sup>me</sup> Rossella BENEDETTI (experte indépendante du PE) soulève la question de la migration et demande si les migrants sont inclus dans la définition des «adultes fragiles». Elle souligne que la question de la migration, en particulier dans des régions telles que l'Ukraine et les Balkans occidentaux, devrait faire partie des activités de l'ETF et que les liens entre migration et intégration devraient être abordés.

M. FOUBERT (ETF) reconnaît l'importance de la migration en tant que sujet de l'agenda politique à Bruxelles et la pertinence du rôle de l'ETF dans ce domaine. Il indique que l'ETF a toujours travaillé sur les possibilités de migration légale et a intégré les aspects liés à la migration dans ses travaux sur la reconnaissance des certifications, la validation et la mobilité des compétences. Il note toutefois que le domaine de la migration est dynamique et que l'ETF prévoit de mettre à jour son projet de programme de travail avec les informations attendues d'ici octobre afin de garantir que l'Agence conserve sa pertinence et son rôle important dans le traitement des questions liées à la migration.

M<sup>me</sup> BENEDETTI (experte indépendante du PE) souligne l'importance d'aborder l'incidence de l'intelligence artificielle et de l'automatisation sur les emplois des femmes, en particulier dans le secteur de l'administration. Elle fait part de ses préoccupations quant à la perte potentielle d'emplois pour les femmes en raison de ces évolutions et des implications sociétales. Le participant suggère que l'un des aspects clés devrait être la requalification et l'adaptation des certifications pour les femmes travaillant dans l'administration, afin de prévenir les pertes d'emplois, en particulier dans ce secteur et pour les femmes dans le monde entier. Elle invite l'ETF à jouer un rôle plus important dans le traitement de cette question en tant que forme de prévention et de requalification.

## 9. Rapports oraux

Voir annexe.

## 10. Divers

Le président informe le conseil de direction de la démission de M. Bart GOESSENS (ETF), le comptable de l'ETF, et indique les considérations personnelles et familiales qui sous-tendent cette démission. Il reconnaît les contributions apportées par M. GOESSENS à la coopération entre les agences et aux services partagés. La transition et la nomination d'un nouveau comptable doivent être effectuées selon les procédures habituelles.

Le président exprime sa grande reconnaissance et son appréciation à l'égard des contributions de M<sup>me</sup> Gema CAVADA BARRIO (Espagne) pour son engagement de longue date en faveur de l'ETF au cours de ses deux mandats en tant que membre du conseil de direction. M<sup>me</sup> CAVADA ne peut malheureusement pas participer à la réunion pour cause de maladie et le président lui souhaite un prompt rétablissement.

Il invite ensuite les membres du conseil de direction à remplir les formulaires d'évaluation de la réunion.

## 11. Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion du conseil de direction se déroulera le 24 novembre 2023.

La date a été proposée en raison de l'organisation par l'ETF, les 22 et 23 novembre, d'un événement de haut niveau à Turin concernant l'initiative DARYA [Dialogue and Action for Resources for Youth in Central Asia (Dialogue et action pour des ressources adaptées à la jeunesse en Asie centrale)], auquel participeront dix ministères invités de cinq pays d'Asie centrale.

### Actions de suivi:

- l'ETF doit envoyer le RAAC 2022 ainsi que son analyse et son évaluation aux institutions de l'UE avant le 15 juin 2023;
- l'ETF doit envoyer les comptes 2022 et l'avis du conseil de direction aux institutions de l'UE concernées avant le 1<sup>er</sup> juillet 2023.